



## Conférence sur les Perspectives Salariales dans la Fonction Publique : Résultat Mi-Figue / Mi-Raisin

Lors de la conférence sur les perspectives salariales dans la Fonction Publique, qui s'est tenue ce 6 juillet 2021 au Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique, la **FA-FP** a revendiqué un dégel de la valeur du point d'indice, une revalorisation générale des salaires qui doit compenser la perte de pouvoir d'achat cumulée depuis plusieurs années. La **FA-FP** a clairement revendiqué une augmentation de la valeur du point d'indice. Il s'agit là de la juste reconnaissance de l'engagement de l'ensemble des agents, c'est également la question de l'attractivité de la Fonction publique demain.

Par ailleurs, la **FA-FP** attend d'autres mesures plus techniques telles que :

- La transposition obligatoire dans tous les versants de la Fonction publique des accords sectoriels, par exemple le « Ségur » de la Santé
- Redonner du sens aux carrières et aux grilles indiciaires
- Des recrutements statutaires à la hauteur des besoins de la population et la titularisation de tous les précaires.
- L'amélioration des conditions des promotions internes, « changement de catégorie », en incluant une bonification indiciaire lors du reclassement de ces agents promus en catégorie B et A.
- Revoir les conditions de déroulement de carrière de la catégorie B qui à l'heure actuelle est un frein à l'avancement des agents de cette catégorie et une source de démotivation

Dans son intervention, la Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, au nom du Gouvernement, a refusé de donner une suite favorable à la demande de revalorisation de la valeur du point d'indice. La **FA-FP** condamne cette position. Le gouvernement accorde dans le cadre de cette séance d'échange une revalorisation aux agents de catégorie C classés sur les grilles indiciaires C1 et C2 allant de 25€ à 85€ et non de 40€ à 100€ comme l'indique la communication gouvernementale – la différence provient de l'intégration pour tous les agents des 15€ de participation à la Protection Sociale Complémentaire réservée aux agents de l'État dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ces deux grilles bénéficieront d'une réduction de durée de carrière (C1 – durée de 19 ans au lieu de 25 ans, C2 – durée de 20 ans au lieu de 25 ans).

Les autres mesures actées lors de cette séance sont la valorisation de la fonction de maître d'apprentissage à hauteur de 500€/an pour l'État, mais avec une mise en œuvre facultative pour les deux autres versants, la convergence indemnitaire avec la revalorisation de la filière administration de l'État, l'harmonisation des ratios « promu – promovable » pour les corps comparable (C/B) de l'État (environ 80 corps concernés), le maintien des rémunérations durant la période de stage dans les écoles de service public, la transposition des mesures « Ségur » aux agents de la Territoriale et de l'État au 1<sup>er</sup> janvier 2022.



**FA-FP**

96 rue Blanche  
75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

Courriel : [contact@fa-fp.org](mailto:contact@fa-fp.org)

Site internet : <http://www.fa-fp.org>

**A la FA un autre syndicalisme est possible !**

La **FA-FP** participera aux réunions qui débiteront en septembre prochain et qui marqueront le début du second cycle de cette conférence sur les perspectives salariales afin de défendre son point de vue et ses revendications. Celui-ci sera en lien avec les éléments suivants : carrière, attractivité, promotion interne, .... Ce cycle devra être achevé en février / mars 2022. Ce cycle reprend bizarrement la demande commune de l'ensemble des organisations syndicales contenue dans leur courrier du 12 avril dernier. Il est paradoxale de constater qu'après avoir refusé d'y donner suite initialement, aujourd'hui le gouvernement s'engage sur cette voie lors de cette conférence.

Paris, le 6 juillet 2021

Contact presse : Pascal KESSLER  
Président de la **FA-FP**  
Tel : 06.81.01.38.51